

**Commune de Notre Dame de Bondeville**  
Centre Communal d'Action Sociale  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Conseil d'Administration du 9 avril 2024**

*Le mardi 9 avril deux mille vingt-quatre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil, sur la convocation de sa Présidente du mardi 27 mars deux mille vingt-quatre et sous la Présidence de Myriam MULOT.*

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 6 votants : 7

**Etaient Présents :**

**Christian FOSSOUL, Alain QUIBEL, ~~Dieinaba SY~~, Louissette LECOQ**, représentants le Conseil Municipal,  
**Dominique BARNET**, représentant les personnes handicapées,  
**Nathalie LEVEUF**, représentant la jeunesse et l'insertion,  
**Anne MAIGRET**, représentant l'UDAF 76

**Absents Excusés :**

**Dieinaba SY, Philippe RICHIER**, représentant, le Conseil Municipal

Madame SY a donné pouvoir à Monsieur FOSSOUL

M. QUIBEL est désigné secrétaire de séance.

**N° 2024-15**

**Compte administratif 2023 pour le CCAS**

Sous la présidence de M. Christian FOSSOUL, vice-président du CCAS, le Conseil d'Administration examine le compte administratif 2023 qui s'établit ainsi :

**Section de fonctionnement :**

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	266 621.84	266 621.84
Réalisations de l'exercice	246 137.00	235 423.57
Résultat reporté	-	14 289.30
Transferts de résultats	-	-
Total de réalisations	246 137.00	249 712.87
<b>Résultat disponible avant affectation</b>		<b>+ 3 575.87</b>

**Section d'investissement :**

	Dépenses	Recettes
Inscriptions budgétaires totales	47 738.65	47 738.65
Réalisations de l'exercice	13 668.08	2 413.45
Résultat reporté		35 198.09
Transferts de résultats	-	-
Total de réalisations	13 668.08	37 611.64
<b>Résultat</b>		<b>+ 23 943.46</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>19 278.01</b>	
<b>Résultat corrigé des restes à réaliser</b>		<b>+ 4 665.45</b>

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Christian FOSSOUL, et hors de la présence de Madame Myriam MULOT, Présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré,

Par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Approuve le compte administratif 2023 du CCAS.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, à compter de sa publicité. Il sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.*

Affiché le,

La Présidente du CCAS  
Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20240417-2024-15-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2024

